



Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Service de la Prévention et de la Lutte contre l'Exclusion (SEPLEX)

2021 DASES 21 : Subvention d'investissement (15 500 euros),
subvention de fonctionnement (14 481 euros) et conventions avec
l'association Bagagerie Solidaire 14, pour l'installation d'une bagagerie
provisoire sur le site de l'impasse Reille, Paris 14^{ème}.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet d'allouer une subvention d'investissement (14 481 €) et une subvention de fonctionnement (15 519 €) à l'association «Bagagerie solidaire 14», pour l'installation d'une bagagerie provisoire dans des locaux situés au Impasse Reille (Paris 14^e) le temps de la réhabilitation totale du Pavillon Troubadour sis 15-17 Villa Saint Jacques, Paris 14^{ème}.

Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et plus particulièrement de son action n°32, la collectivité parisienne souhaite inscrire dans la durée son soutien aux bagageries afin de « développer de nouveaux leviers pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et à la rue ».

Les bagageries sont en effet des lieux où les personnes sans domicile fixe, orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale, peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public. Il ne s'agit pas de simples consignes anonymes. Les bénévoles assurant l'accueil contribuent à créer un climat convivial, en offrant aux usagers une possibilité de halte et aussi d'échange, si celui-ci est souhaité. Ils s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent vers les diverses structures d'intervention sociale adaptées aux problématiques des sans-abri.

Les bagageries représentent donc une ressource importante pour les acteur.rices de l'urgence sociale qui leur orientent des personnes sans domicile, domiciliées au préalable et suivies dans leurs démarches. Elles

apportent une réponse matérielle qui favorise la mobilité de ces personnes et constituent un véritable vecteur de lien social.

Il existe à ce jour 9 bagageries qui fonctionnent à Paris, avec le soutien de la collectivité.

Dès le début du mois de mars 2020, la mise en œuvre des premières mesures de prévention relatives à la propagation de l'épidémie de Covid-19 a eu pour conséquence la réorganisation du fonctionnement des dispositifs accueillant des personnes en situation de rue, pour respecter les conditions de sécurité sanitaire.

Une mobilisation d'ampleur des bénévoles des bagageries a permis de renforcer les actions en direction des grand.es exclu.es. Le maintien des permanences a permis à un nombre important d'usager.es d'accéder aux casiers et de bénéficier de la distribution de collations.

Convaincue de l'intérêt social des bagageries et de l'opportunité d'en soutenir le déploiement dans les territoires où les besoins sont identifiés, la Ville a décidé de soutenir le projet d'implantation d'une nouvelle bagagerie issu du vote du budget participatif 2018 dans le 14^{ème} arrondissement.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'association « Bagagerie solidaire 14 », créée en juin 2019, a dû trouver un local. Le site de la ferme de Montsouris identifié avec le soutien du conseil de quartier Mouton-Duvernet, en particulier le « pavillon Troubadour », a été choisi pour accueillir la bagagerie (environ 120 m²). Le local, situé au 15-17 Villa Saint-Jacques dans le 14^{ème}, nécessite d'importants travaux qui doivent durer jusqu'au mois de mai 2021.

Aussi, afin de préfigurer l'implantation définitive de la bagagerie du 14^{ème}, il est convenu de soutenir la mise en place du dispositif sur un autre site, de manière transitoire.

L'association Bagagerie Solidaire a été appuyée par la Mairie du 14^{ème} arrondissement dans sa recherche de lieu pour ouvrir une première bagagerie temporaire. Dans ce cadre, un espace adapté aux attentes de l'association a été identifié.

Ce local sera mis à disposition par la coopérative Plateau Urbain, gestionnaire d'un ensemble immobilier aménagé dans l'ancien couvent des franciscaines situé impasse Reille. Ce site, constitué de plusieurs bâtiments est actuellement partiellement vacant avant un projet de restructuration de grande envergure du propriétaire.

Plateau Urbain est une coopérative qui coordonne depuis 2013 des occupations temporaires de biens immobiliers vacants, pour les mettre à disposition de porteurs de projets associatifs, culturels ou entrepreneuriaux à prix réduits, dans des conditions de flexibilité adaptées aux contraintes de ses acteurs souvent exclus du marché immobilier.

Le local provisoire a une superficie de 80,62m², et pourra comporter 20 casiers. Une convention d'occupation a d'ores et déjà été conclue pour une durée de 13 mois et 3 semaines, elle prendra effet à compter du 25 janvier 2021 pour se terminer le 18 mars 2022. La mise à disposition sera consentie moyennant le paiement par la structure occupante d'une redevance mensuelle charges comprises de : 1 289,92 € TTC.

Ainsi, à l'instar des autres bagageries parisiennes, la collectivité parisienne prévoit une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 481 € pour participer à la prise en charge du loyer et des charges locatives.

Par ailleurs, pour permettre un accueil adapté des publics, il est prévu des travaux de réfection et d'aménagement. Le coût des investissements pour la mise aux normes et l'agencement du local est estimé à 15 500 €.

Les locaux comprendront à l'achèvement des travaux :

- Un espace d'accueil et de vie courante;
- Un espace de consigne équipé de 20 casiers;
- Un espace de cabines de change et de toilettes/sanitaires ;
- Une réserve pour l'entretien et de l'alimentation.

La fiche technique jointe en annexe de l'exposé des motifs présente dans le détail cette association et les modalités de réalisation du projet proposé ainsi que le budget prévisionnel 2021 correspondant.

Au regard de l'intérêt de ce projet sur un territoire où d'importants besoins sont identifiés, j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2021, sous réserve de financement, une subvention en investissement pour un montant global de 15 500 € à l'association « Bagagerie solidaire 14 » pour son projet d'aménagement et d'équipement du local provisoire situé Impasse Reille Paris 14^{ème}.
- d'allouer au titre de 2021, sous réserve de financement, une subvention en fonctionnement pour un montant global de 14 481 € à l'association « Bagagerie Solidaire 14 » pour le fonctionnement de la bagagerie provisoire.
- de m'autoriser à signer, dans ce cadre, les conventions d'investissement et de fonctionnement d'objectifs ci-jointes, avec l'organisme « Bagagerie solidaire 14 ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2021 DASES 21 – Subvention d'investissement (15 500 euros), subvention de fonctionnement (14 481 euros) et conventions avec l'association Bagagerie Solidaire 14, pour l'installation d'une bagagerie provisoire sur le site de l'impasse Reille, Paris 14^{ème}.

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à l'association Bagagerie Solidaire 14 des subventions de fonctionnement et d'investissement pour les travaux d'aménagement et le fonctionnement d'une « bagagerie temporaire » située impasse Reille dans le 14^{ème} arrondissement de Paris;

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILLOCHE, au nom de la 4^{ème} Commission,

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____

Délibère

Article 1^{er}. Une subvention d'investissement d'un montant de 15 500 € est attribuée à l'association Bagagerie Solidaire 14 (193575), dont le siège social est situé 22, rue Deparcieux Paris 14^e, pour des travaux de réfection et l'aménagement de la bagagerie temporaire, localisée dans le 14^e arrondissement (2021_07342). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'investissement relative au projet subventionné.

Article 2. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 481 € est attribuée à l'association Bagagerie Solidaire 14 (193575), dont le siège social est situé 22, rue Deparcieux Paris 14^e, pour le fonctionnement de bagagerie temporaire, localisée dans le 14^e arrondissement (2021_04497). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative au projet subventionné.

Article 3. Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris de 2021 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.